



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 9455

Texte de la question

M Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des pharmaciens gerants des établissements publics. Ces pharmaciens souhaiteraient, en effet, obtenir des statuts égaux à ceux des pharmaciens résidents comme praticiens hospitaliers à mi-temps. Leurs rémunérations mensuelles ne subissent que de faibles augmentations et restent d'une part notablement inférieures à celles des pharmaciens des établissements privés et d'autre part subissent chaque année une perte de leur pouvoir d'achat. Il lui demande en conséquence, d'examiner favorablement le sort de ces personnes dont 23 p 100 exercent cette profession comme activité unique.

Texte de la réponse

Reponse. - Un projet du statut de pharmacien exerçant à temps partiel dans les établissements publics a été élaboré, mais n'a pu aboutir. Pour autant, une amélioration de la situation des pharmaciens gerants des établissements publics continue d'être recherchée, d'une part pour apporter une revalorisation des emplois ainsi que des rémunérations de ces personnels, d'autre part en vue de leur offrir un réel déroulement de carrière. L'objectif est aussi grâce à ces mesures de contribuer à l'amélioration du fonctionnement des services de pharmacie hospitalière des établissements d'hospitalisation publics qui ne peuvent recruter de praticiens hospitaliers, pharmaciens des hôpitaux à temps plein.

Données clés

Auteur : [M. Ferrand Jean-Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9455

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 709